



# REGLEMENT PARTICULIER



## TDJ du BCHAT au gymnase municipal de Saint Jean deMuzols les 9 et 10 avril 2022

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2021-2022 édictées par la FFbAd, par le règlement TDJ du comité Drôme-Ardèche et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.

Le tournoi est autorisé par la Ligue Auvergne Rhône Alpes et la Fédération Française de Badminton. **N° d'autorisation : en cours**

2. Le juge arbitre principal sera Clément PONCE.  
Le GEO du tournoi sera Yannick AIGUIER. Les décisions du Juge Arbitre seront sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club du joueur concerné. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
3. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés de Drôme-Ardèche, dans les catégories **minibad, poussin, benjamin, minime, cadet et junior**. En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, chaque joueur inscrit et présent doit être accompagné par au moins un représentant majeur. Il est désigné sur le formulaire d'inscription et doit rester pendant toute la durée où le joueur est présent sur la compétition.
4. Les tableaux proposés sont : **SH, SD, DH, DD, MX**. A l'exception de la catégorie minibad, qui regroupe les filles et les garçons dans un seul et même tableau de simple.

**Le samedi** : SH et SD pour les minimes, cadets et junior et Double et Mixte pour les poussins et benjamins, ainsi que les minibads.

**Le dimanche** : SH et SD pour les poussins et benjamins et Double et Mixte pour les minimes, cadets et junior.

5. Tous les matchs poussin(e)s et minibads verront la neutralisation du couloir de fond de court. La hauteur du filet sera abaissée à 1m 40.
6. Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points. A l'exception des matchs de la catégorie minibad, qui se dérouleront en deux sets gagnants de 11 points. A 10/10, deux points d'écart seront nécessaires pour gagner le set, avec un maximum à 14/14, où le premier joueur à 15, remporte le set.
7. Les tableaux seront établis en fonction de la catégorie d'âge et du CPPH des joueurs. L'organisation souhaite favoriser l'homogénéité de niveau et garantir un maximum de matchs. En cas de disparité des CPPH, des poules uniques de 4 ou 5 seront constituées, avec en séries 1 les joueurs avec les CPPH les plus élevés (pas de sorties

de poules). En cas d'homogénéité des CPPH, le tableau se jouera en poule de 3, 4 ou 5 (maximum 2 poules), avec sorties de poules.

Les poules uniques de 3 (faute d'inscrits) seront établies qu'après l'accord des joueurs. Dans le but d'éviter les poules de 3, l'organisateur (avec l'accord du juge arbitre) et du joueur pourra changer ce joueur de catégorie d'âge tout en gardant une homogénéité des CPPH.

8. Aucune « petite finale » départageant le 3<sup>ème</sup> du 4<sup>ème</sup> ne sera organisée. Les matchs de la catégorie minibad, se dérouleront sous forme de « grosses poules » sans sortie de poule. Les rencontres minibads se dérouleront sur une plage réduite de 2 heures maximum.
9. Le montant des inscriptions s'élève à **8€** par joueur pour 1 tableau, **11€** pour 2 tableaux et **12€** pour 3 tableaux. Une fois le tirage au sort effectué, les frais d'inscription seront dus (sauf forfait justifié par un certificat).
10. Le nombre de joueurs est limité aux **160** premières inscriptions. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité : ordre d'arrivée de l'inscription complète (Badnet ou inscription et droits d'engagements envoyés par courrier à l'adresse suivante : **Yannick AIGUIER, 280 avenue du facteur Cheval 26260 CHARMES SUR L'HERBASSE**), paiement effectif des droits d'engagements, joueurs inscrits dans leur série de classement et date de réception du mail. L'inscription par badnet est encouragée par les organisateurs pour la simplicité et la rapidité de traitement. Il est alors conseillé de payer directement par carte bancaire.
11. Les organisateurs, en cas de manque de participants se réservent le droit d'annuler une catégorie ou de regrouper des catégories avec l'accord des joueurs concernés et du juge arbitre.
12. Un échancier sera affiché dans le gymnase. Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif. Les matchs peuvent être lancés jusqu'à une heure d'avance sur l'horaire prévu. Tout joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer.
13. Les joueurs ainsi que les conseillers aux joueurs, devront porter une tenue de badminton conforme aux règles de la FFBaD.
14. A l'appel de son nom, le joueur doit se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (une/deux raquettes, bouteille d'eau, serviette...). Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 3 minutes pourra être disqualifié par le Juge Arbitre quel que soit le niveau de la compétition.
15. Le temps de préparation sur le terrain est limité à 3 minutes, test des volants et changement de tenue compris.
16. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
17. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit sur demande du JA et avec l'accord de l'intéressé ainsi que du responsable

du joueur le jour de la compétition. Le Juge Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

18. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi.
19. Un joueur encore en compétition, ne peut quitter le gymnase, qu'en cas de force majeure et doit le faire en concertation avec le Juge Arbitre et doit obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il doit laisser son numéro de téléphone et doit revenir à l'horaire indiqué par le Juge Arbitre. Si non, le joueur pourra être annoncé comme forfait pour le match suivant.
20. Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux Juges Arbitres, aux organisateurs, aux joueurs appelés à jouer. Le conseil aux joueurs étant seulement autorisé aux pauses à 11 et aux fins de sets, une zone sera réservée pour les conseillers aux joueurs (au nombre de 2 maximum) en bordure du plateau de jeu. Aucune chaise ne sera positionnée à l'arrière des terrains.
21. Les matchs seront en auto-arbitrage. Des scoreurs seront présents sur chaque terrain conformément au règlement en vigueur du Comité. Lors des phases de poules, le gagnant du match score sur le terrain où il a joué. En sortie de poule c'est le perdant qui score.
22. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi, sera celui en vente à la table de marque : volant en plumes **FZ FORZA S-5000**.
23. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service. Le filin touché, sera annoncé let dans l'échange.
24. La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 25 mars 2022**. Toutes les feuilles d'inscriptions doivent nous parvenir par mail avant cette date. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le Juge Arbitre à l'aide du CPPH sur « Poona ». Le tirage au sort sera réalisé le **samedi 26 mars 2022**. Les convocations seront envoyées au responsable des clubs durant la semaine précédent le tournoi.
25. Tout joueur forfait avant la compétition, après le tirage au sort, devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat médical par exemple) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, soit par mail à [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org) soit par courrier à la Ligue Auvergne Rhône Alpes de badminton, 37 route du Vercors, 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de tout compétition.  
En cas de forfait le jour de la compétition, un justificatif devra être envoyé à l'organisateur
26. En cas de forfait d'un participant en simple, le joueur sera remplacé par un joueur inscrit sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En double si un joueur d'une paire est défaillant, il sera proposé au joueur restant un remplaçant inscrit en liste d'attente. En cas de refus du joueur, la paire sera remplacée par une paire inscrite en liste d'attente.

27. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou autres incidents.
28. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
29. Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le Juge Arbitre a la faculté de disqualifier tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
30. En l'absence d'indication contraire formulée auprès de l'organisation avant le premier jour de compétition, chaque participant autorise le BCHT à diffuser sur tous supports (internet, presse, ...) son image prise lors du tournoi.
31. La compétition se déroulera dans le strict respect de la dernière version du protocole sanitaire applicable à la date du tournoi, et les éventuelles consignes supplémentaires imposées par le Préfet de l'Ardèche et la municipalité de Tournon sur Rhône.

Le Comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leurs contributions à la réussite de ce « TDJ écoresponsable » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre.

A Tournon sur Rhône le 07/03/2022

Les Organisateurs du BCHT